



1 - RÉSERVATION DU SÉJOUR

Le client s'engage à communiquer le nom, prénom et date de naissance de chaque enfant. Il atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations communiquées.

La réservation implique l'approbation et la ratification sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que des tarifs appliqués aux conditions de réservation d'une place en garderie.

La réservation ne sera effective qu'après réception du paiement et des papiers concernant l'enfant par BébéBiz' SAS, gestionnaire de la garderie et filiale du Groupe Babilou.

BébéBiz' SAS se réserve le droit de refuser la demande de réservation en fonction des places disponibles sur les créneaux d'accueil souhaités.

2 - TARIFS

Les tarifs sont forfaitaires et ne peuvent être décomposés par type de prestation.

Le client s'engage à renseigner la procédure de réservation figurant sur le site dédié www.bebebiz-ax.fr Une fois effectué le paiement en ligne, la réservation sera transmise à BébéBiz' SAS et un accusé de réception de commande sera transmis au client par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de la réservation en ligne. Il peut également s'effectuer par carte bleue ou chèque lors d'une réservation sur place.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

À défaut de réception du paiement, la réservation sera annulée.

Une facture sera adressée au client sur place, au dernier jour de sa réservation.

BébéBiz' SAS assure la disponibilité des créneaux d'accueil proposés au moment de la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. De ce fait, le délai de rétractation de 7 jours pour les ventes à distance prévu par l'Article L121-20 du Code de la Consommation n'est pas applicable en vertu de l'Article L121-20-4 du même code.

3 - ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

3.1 Annulation d'une réservation avant le début de la prestation

Si le client a souscrit une assurance annulation à titre personnel, il doit se référer aux conditions de celle-ci.

Si le client n'a pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif (décès, hospitalisation, contre-indications médicales...), BébéBiz' SAS s'engage à lui rembourser le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 30 €).

3.2 Interruption pendant la prestation

Si le client a souscrit une assurance annulation à titre personnel, il doit se référer aux conditions de celle-ci.

Si le client n'a pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve d'un cas de force majeure avec présentation d'un justificatif (décès, hospitalisation, contre-indications médicales...), BébéBiz' SAS s'engage à proposer le remboursement de la partie non consommée.

Ces indemnités ont la nature d'indemnités d'immobilisation des équipements et des équipes : elles ne peuvent donc être vendues à d'autres clients et ont un caractère définitif et forfaitaire.

En l'absence de cas de force majeure et d'assurance annulation, aucune prestation réservée et non consommée ne sera remboursée.

En cas de non présentation et de non prévenance de la part du client au premier jour de sa réservation, BébéBiz' SAS se réserve le droit de réattribuer la place à un autre enfant.

4 - ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DE BEBEBIZ' SAS

BébéBiz' SAS n'étant pas responsable des conditions d'ouverture et fermeture des installations publiques (domaine skiable, remontées mécaniques...), les conditions de remboursement en cas de force majeure seront identiques à celles pratiquées par la station AX 3 Domaines.

5 - ASSURANCES

BébéBiz' SAS a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile destiné à garantir notamment les conséquences financières de la responsabilité pouvant lui incomber du fait de l'exercice de l'activité de gestion de la garderie.

Par ailleurs, le Groupe Babilou a souscrit une police d'assurance « Individuelle Accidents » afin de garantir à ses clients dans une certaine limite une prise en charge des enfants en cas d'accident corporel.

Le client est seul responsable des effets de son enfant. Le personnel de la garderie ne pourra être tenu responsable des préjudices causés en cas de vol ou de détérioration.

6 - REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat.

Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris en statuant en matière de référé.